

AUTORISATION DE DÉPÔT DE THÈSE

- doit être remplie et signée par
le/la **Directeur/trice de thèse** ET le/la **Gestionnaire de l'ED** -

Concernant M./Mme :

pour sa thèse soutenue le :

 / /

Le/la Gestionnaire de l'École Doctorale atteste que le rapport de soutenance lui a bien été transmis.

CORRECTIONS

Des corrections ont été demandées au candidat :

OUI

NON

Si OUI // Le/la Directeur/trice de thèse, au vu des corrections, a autorisé le/la Docteur à déposer son travail :

OUI

NON

CONFIDENTIALITÉ

La thèse a été déclarée confidentielle :

OUI

NON

Si OUI // Date de fin de confidentialité :

 / /

Article L. 123-1 du Code de la propriété intellectuelle : « L'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent. » À l'expiration de ce délai, l'œuvre tombe dans le domaine public, si bien que son utilisation est libre sous réserve de respecter les droits moraux de l'auteur.

SIGNATURE DIRECTEUR/TRICE DE THÈSE

M./Mme :

Le :

 / /

SIGNATURE GESTIONNAIRE DE L'ED

Le :

 / /